

Notice de gestion

KERGADIC (PERROS-GUIREC)



| 2016 |

SITUATION / CONTEXTE :

Localisation et contexte

La commune de Perros-Guirec est propriétaire de 7 parcelles, constituant un ensemble de 3,18 ha sur le secteur de Kergadic.

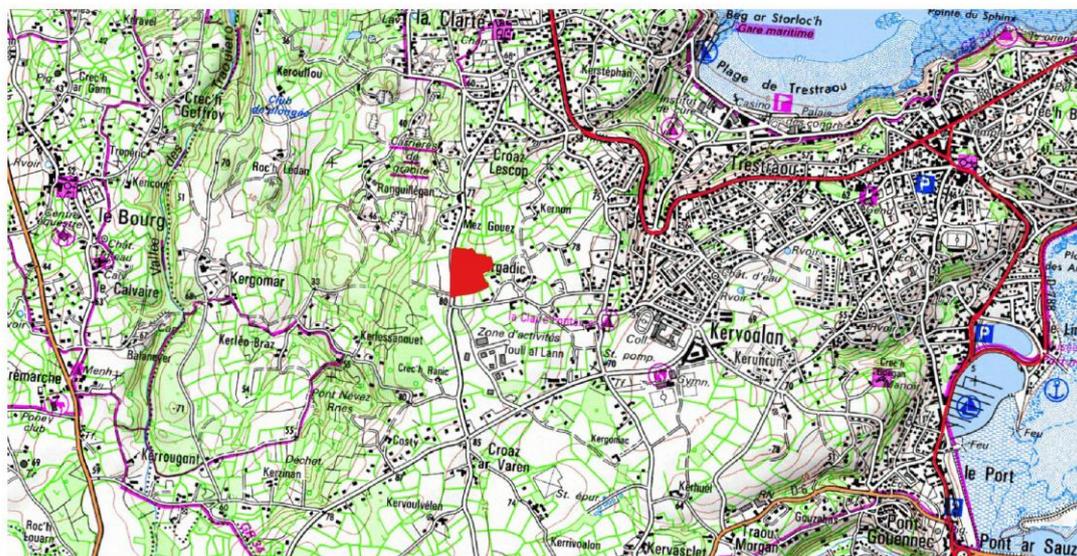
N° parcelle	Surface
E 299	2 805 m ²
E 301	4 410 m ²
E 302	3 955 m ²
E 303	6 670 m ²
E 304	3 495 m ²
E 305	3 655 m ²
E 2576	6 787 m ²

La Commune a choisi dans le Plan Local d'Urbanisme révisé en cours de finalisation, de valoriser le caractère naturel du site.

La commune a ainsi sollicité le Bassin versant « Vallée du Léguer » pour être accompagnée sur le diagnostic et la gestion de ce site. L'accompagnement des collectivités dans la gestion des zones humides est en effet l'une des opérations du programme d'actions 2016-2020 et il a donc été possible d'inscrire cette intervention en 2016.

L'objet de la présente Notice est de faire un premier état des lieux des atouts, enjeux et sensibilités de la zone humide et de proposer des pistes de réflexion pour sa mise en valeur.

Localisation du site de Keraadic (Perros-Guirec) :

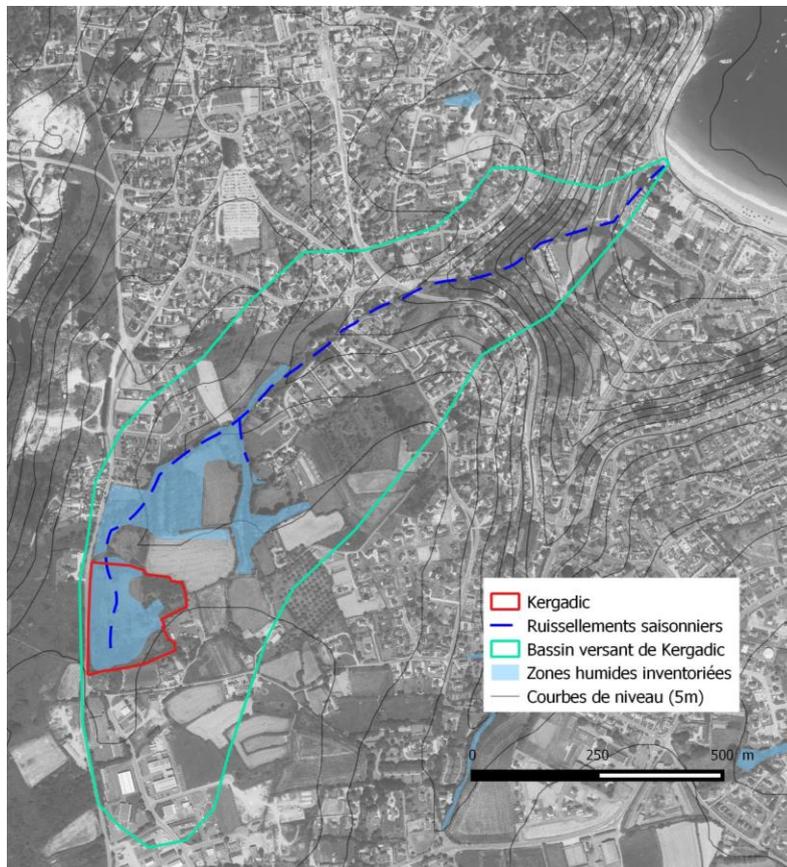


PRESENTATION GENERALE :

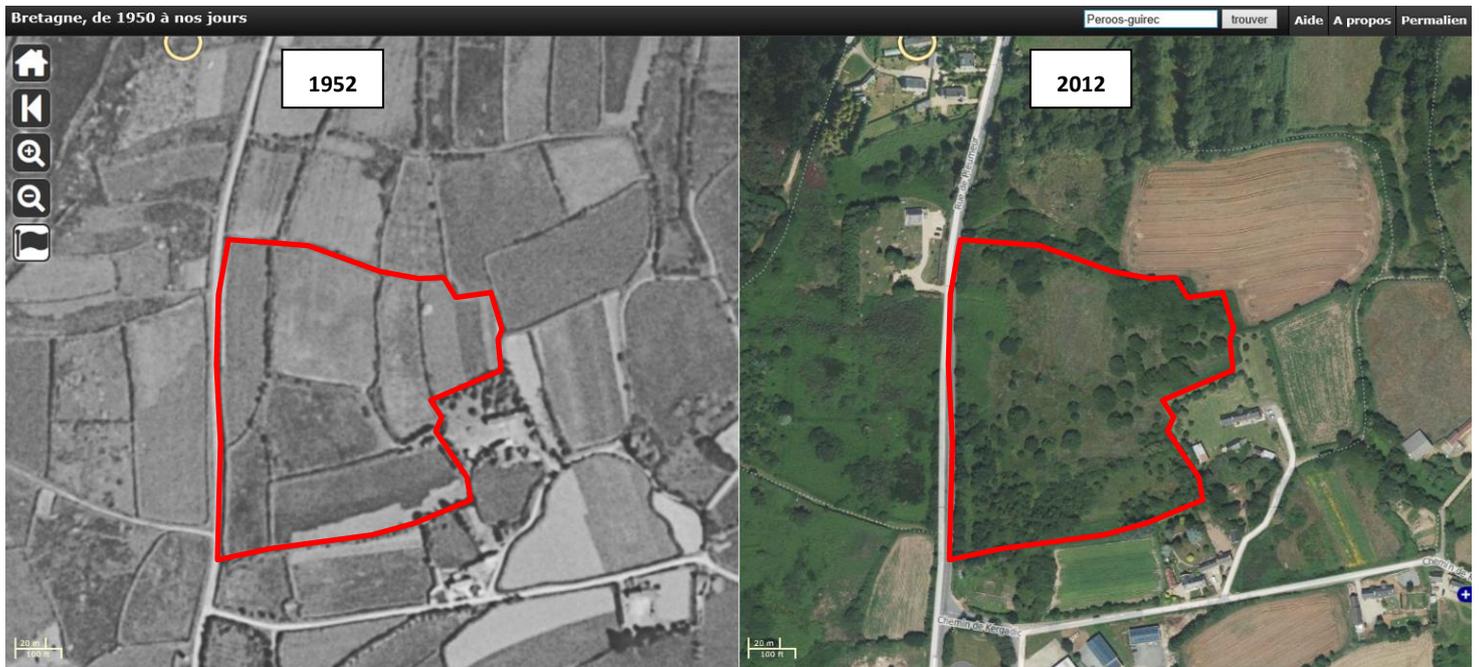
Le site constitue une tête de bassin versant dont l'exutoire naturel correspond à la plage de Trestraou. La majorité des écoulements ont néanmoins été canalisés et sont aujourd'hui repris et guidés par le réseau de fossés associés à la voirie. La moitié aval du petit bassin versant se situe ainsi dans un contexte urbain. La tête de bassin versant est quant à elle environnée par une zone de cultures accueillant un habitat peu dense. La zone d'activités de Kergadic et la caserne de pompiers se situent sur les points culminants du bassin versant.

La zone d'étude correspond à la zone la plus humide du bassin et à la zone de sources de l'écoulement principal. Si on ne parle pas à proprement parlé de « cours d'eau », on y observe néanmoins en hiver et au printemps un ruissellement relativement chenalisé.

Bassin versant de Kergadic :



La mosaïque d'habitats naturels humides que l'on analyse aujourd'hui témoigne d'un enrichissement relativement récent. Cette observation est renforcée par la comparaison des photographies aériennes de 1952 et 2012 (<http://geobretagne.fr/sviewer/dual.html>). Il y a 60 ans, l'ensemble de la zone est alors occupé par des prairies.



L'abandon de la valorisation pastorale a entraîné l'apparition, dans un premier temps, d'une prairie haute et d'une mégaphorbiaie. Puis, progressivement, en particulier depuis les bordures, les saules, les ronces, les fougères et les ajoncs ont occupé une part plus importante du site.

Un maintien jusqu'à plus récemment de la parcelle centrale et de celle, plus sèche, en entrée nord-ouest du site explique sans doute la persistance de milieux plus ouverts.

Dans un contexte où le rôle des têtes de bassins versants est de plus en plus étudié, le présent diagnostic vise à proposer un état des lieux et mettre en évidence la valeur et les potentialités du site en termes d'accueil de la biodiversité.

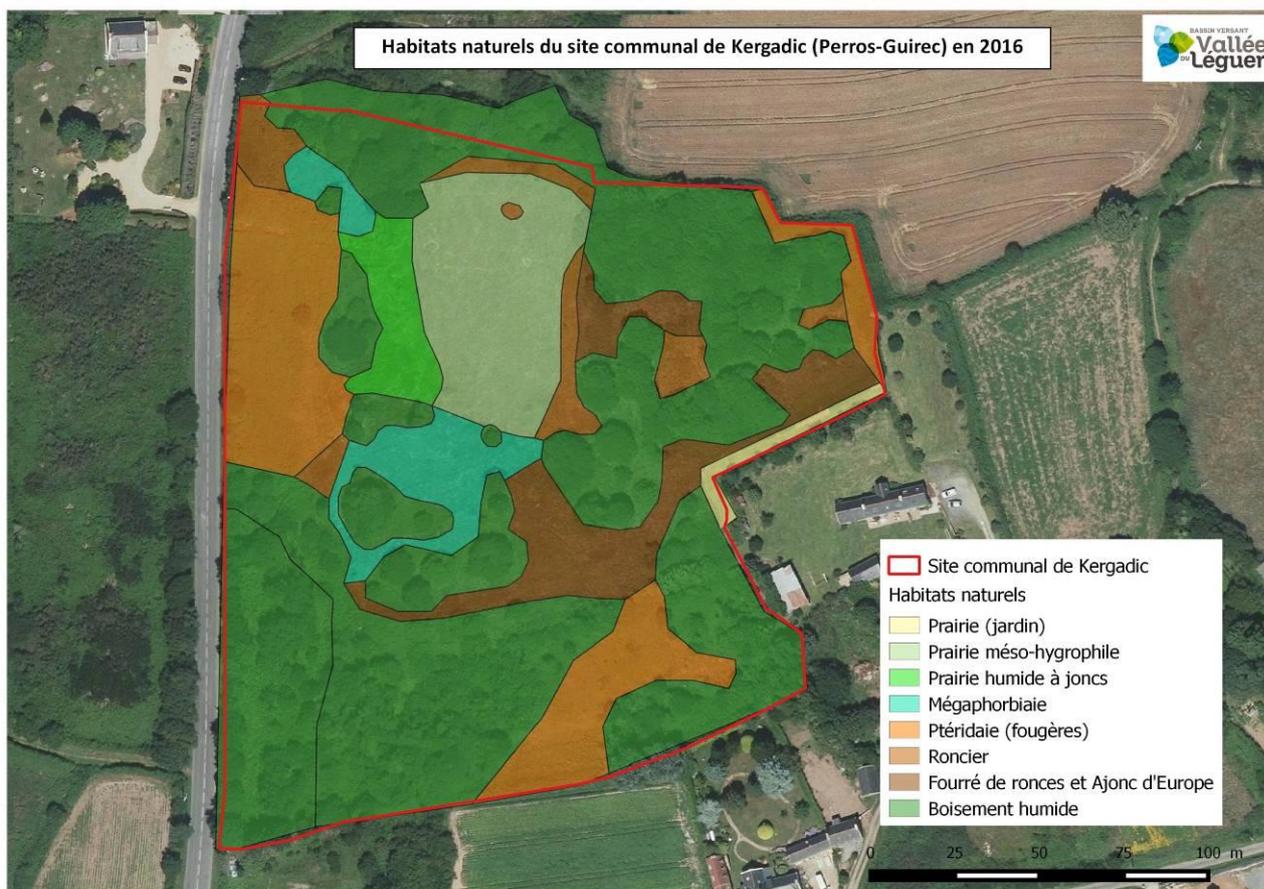
L'objectif est également de proposer des pistes pour adapter la gestion du site aux enjeux écologiques et pour envisager sa mise en valeur récréative, paysagère et pédagogique.

OBSERVATIONS NATURALISTES :

Les observations de terrains sont principalement le fruit de 4 visites, réalisées le 03 juillet 2015 (Mathieu Bredèche et Viviane Troadec), les 05 et 11 août 2016, par Mathieu Bredèche, et le 25/05/2016, par Mathieu Bredèche, Quentin Le Hervé et Samuel Eon.

La présente note ne prétend donc pas à l'exhaustivité. Les bonnes conditions météorologiques et le nombre d'observations permettent néanmoins de penser que ces premiers inventaires dressent un bon aperçu de la richesse du site pour l'accueil de la flore et de la faune.

➤ Les habitats naturels :



A l'origine exclusivement prairial, le site est aujourd'hui principalement couvert par les boisements humides, et en particulier la saulaie marécageuse. A l'angle sud-ouest, les saules laissent place aux bouleaux et un sous-bois plus mésophile. D'abord apparus depuis les limites, les bosquets de saules s'implantent également progressivement au cœur du site.

Entre la prairie centrale et les boisements, on trouve une mosaïque de milieux de transition, allant de la mégaphorbaie aux fourrés d'Ajonc d'Europe, en passant par d'importants ronciers et des grandes zones de ptéridaie (Fougère aigle). Les zones de mégaphorbaie, caractérisées par la présence de la Reine des prés, de l'Angélique, de l'Oenanthe... constituent des habitats particulièrement intéressants pour l'accueil de la faune des zones humides.

La transition prairie / mégaphorbaie n'est pas très nette, du fait de l'abandon des pratiques pastorales. Le gradient d'hygromorphie au sein de l'ensemble prairial est lui aussi très doux ; le fasciés plus hygromorphe correspondant au tracé d'un petit ruisseau, invisible lors des visites estivales.

➤ La Flore :

L'inventaire ci-dessous mérite d'être précisé et complété. Il reflète néanmoins la forte prédominance des habitats de prairies méso-hygrophiles mésotrophes évoluant en fourrés en passant par le stade de mégaphorbiaies mésotrophes. La flore des sous-bois frais est également représentée :

- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)
- Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*)
- Angélique (*Angelica sylvestris*)
- Berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*)
- Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)
- Buddléia (*Buddleja davidii*)*
- Centaurée noire (*Centaurea nigra*)
- Châtaignier (*Castanea sativa*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)
- Circe des champs (*Cirsium arvense*)
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)
- Dryoptéris dilatée (*Dryopteris dilatata*)
- Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*)
- Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*)
- Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)
- Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*)
- Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*)
- Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*)
- Grande oseille (*Rumex acetosa*)
- Houllque laineuse (*Holcus lanatus*)
- Jasione des montagnes (*Jasione montana*)
- Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*)
- Jonc diffus (*Juncus effusus*)
- Laurier palme (*Prunus laurocerasus*)*
- Lierre (*Hedera helix*)
- Liseron des haies (*Calystegia sepium*)
- Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)
- Matricaire inodore (*Matricaria perforata*)
- Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)
- Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*)
- Œnanthe safranée (*Oenanthe crocata*)
- Ortie dioïque (*Urtica dioica*)
- Pâturin (*Poa cf. trivialis*)
- Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)
- Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*)
- Prêle des champs (*Equisetum arvense*)
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)
- Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)
- Ronce (*Rubus fruticosus*)
- Saule roux (*Salix atrocinerea*)
- Scolopendre officinale (*Asplenium scolopendrium*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)

La Pulicaire dysentérique



Les tiges, groupées, sont hautes de 20 à 60 cm. Les belles fleurs jaunes sont visibles de juillet à septembre. Les petits massifs de pulicaire présents sur le site semblent très appréciés des insectes pollinisateurs (abeilles, syrphes...).

Si l'espèce est généralement bien présente dans les milieux humides de notre territoire, elle est néanmoins absente de tout le quart sud-ouest des Côtes d'Armor.

* : espèce invasive située en limite extérieure du site (talus de la décharge)

- Valériane officinale (*Valeriana repens*)
- Vesce cracca (*Vicia cracca*)

➤ Observations Faune :

Plusieurs groupes ou sous-groupes ont été inventoriés :

Mammifères :

- Chevreuil (*Capreolus capreolus*)
- Sanglier (*Sus scrofa*)

A noter que, moins de 500 m à l'aval, se trouvent des blockhaus accueillant une colonie de Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Oiseaux (* : espèces potentiellement nicheuses sur le site) :

- Accenteur mouchet (*Prunella modularis*)*
- Alouette des champs (*Alauda arvensis*)
- Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)*
- Buse variable (*Buteo buteo*)
- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)*
- Coucou gris (*Cuculus canorus*)*
- Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)*
- Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)*
- Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)
- Martinet noir (*Apus apus*)
- Merle noir (*Turdus merula*)*
- Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*)*
- Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*)*
- Mésange charbonnière (*Parus major*)*
- Pigeon ramier (*Columba palumbus*)*
- Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*)*
- Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)*
- Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)*
- Rouge gorge familier (*Erithacus rubecula*)*
- Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)*

Papillons :

- Amaryllis (*Pyronia tithonus*)
- Azuré de la Bugrane (*Polyommatus icarus*)
- Demi-deuil (*Melanargia galathea*)
- Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)
- Hespérie de la Houlque (*Thymelicus sylvestris*)
- Myrtil (*Maniola jurtina*)

Le Coucou gris



Le Coucou s'observe dans une grande diversité d'habitats naturels et affectionne en particulier les lisières forestières et les clairières. Il se nourrit dans les arbres et les broussailles, à découvert. L'oiseau a la particularité de parasiter les nids des autres espèces. La femelle dépose ses œufs dans les nids des autres oiseaux. Dès que le nid est libre, elle enlève un œuf et dépose le sien parmi ceux de l'hôte. Après la naissance, le jeune coucou fait rouler les autres œufs hors du nid.

L'espèce connaît un déclin ces dernières années en Bretagne, même si elle semble mieux résister sur la bande littorale. En 2015 et 2016, les « kukou- kukou » s'entendaient sur le site.

Le Thécla du chêne



Ce petit papillon fréquente les canopées des grands chênes présents sur le site. Toujours très discret, il se nourrirait du miellat des pucerons sur les feuilles. Ses plantes hôtes sont les chênes. Il vole en une génération, de fin juin à début octobre et hiverne à l'état d'œuf pondu à la base des bourgeons.

En Côtes d'Armor, l'espèce est essentiellement présente sur le littoral et dans les Monts d'Arrée.

- Piéride de la rave (*Pieris rapae*)
- Procris (*Coenonympha pamphilus*)
- Sylvaine (*Ochlodes venatus*)
- Tircis (*Pararge aegeria*)
- Thécla du chêne (*Quercusia quercus*)
- Tristan (*Aphantopus hyperantus*)
- Vulcain (*Vanessa atalanta*)
- Zygène des prés (*Zygaena trifolii*)

Libellules :

- Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*)

Orthoptères :

- Conocéphale bigarrée (*Conocephalus fuscus*)
- Criquet des pâtures (*Chortippus paralellus*)
- Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselinii*)
- Grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*)

Coccinelles :

- Coccinelle à damier (*Propylea quatuordecimpunctata*)
- Coccinelle à 7 points (*Coccinella septempunctata*)

Reptiles :

- Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)
- Orvet (*Angus fragilis*)
- Vipère péliade (*Vipera berus*)

On observe donc une flore et une faune, à la fois relativement banales mais aussi assez diversifiées. La relative importance des cortèges, malgré la fermeture des milieux, semble donc indiquer un potentiel assez important comme zone refuge dans un contexte de plateau cultivé et en périphérie d'urbanisation. Les connexions avec les milieux naturels environnant sont en effet préservées et l'abandon est encore assez récent pour que la mosaïque d'habitats naturels puisse encore s'exprimer ; la présence des espaces de mégaphorbiaie est ainsi très favorable à certains groupes fauniques tels que les rhopalocères (« papillons de jours »).

Certaines espèces telles que le Thécla du chêne ou la Vipère péliade illustrent la valeur écologique actuelle du site. La présence à proximité immédiate du Grand rhinolophe renforce encore l'enjeu de prise en compte et de restauration de cet espace.

La Grande sauterelle verte



Il s'agit de la plus grande des sauterelles en France : la femelle peut mesurer jusqu'à 6 cm avec les ailes. Elle est carnassière et se nourrit d'insectes (*Doryphores...*), de chenilles et de diverses larves ; plus rarement de végétaux. Elle est arboricole et fréquente assidument les buissons et fourrés, de jour comme de nuit.

L'espèce est assez commune en Bretagne et Côtes d'Armor, dans tous types de milieux.

ENJEUX DE GESTION :

➤ Points sensibles – vulnérabilités

Les têtes de bassin versant constituent des secteurs particulièrement sensibles. D'autant plus, comme c'est le cas ici, quand la zone se situe à proximité d'une zone d'activités, d'une zone urbanisée et de parcelles cultivées. La zone de décharge riveraine atteste encore des pressions pouvant exister sur ces milieux pourtant capitaux pour la gestion de l'hydrosystème (amélioration de la qualité de l'eau, limitation des crues, accueil de la biodiversité...).

L'abandon de ces zones consiste par ailleurs en une autre forme d'atteinte à l'équilibre écologique de ces milieux.

➤ Espèces à rechercher

Les premiers inventaires permettent de confirmer la valeur du site pour l'accueil de la biodiversité et un potentiel d'expression des prairies naturelles et mégaphorbiaies très intéressantes.

Suite aux opérations de restauration, il sera intéressant de suivre l'évolution de la faune et de la flore. Avec une gestion adaptée, de nouvelles espèces végétales et animales s'installeront.

➤ Synthèses des premiers enjeux

- Permettre l'expression de la flore et de la faune typiques des prairies humides et mésophiles mésotrophes (modérément riches en nutriments). Ceci passe par la mise en place d'une gestion permettant de réduire la teneur des sols en éléments nutritifs et à maintenir un milieu ouvert, en contrôlant la reconquête par les ligneux ;
- Conforter et améliorer la biodiversité ordinaire du site. Cette biodiversité, dite ordinaire, est un enjeu essentiel en périphérie d'une zone urbaine et d'un plateau agricole. En effet, si la biodiversité remarquable peut plus facilement profiter d'outils de protection forts, la nature ordinaire, elle, s'érode durement en dehors de nos espaces protégés et est pourtant un maillon indispensable de l'écosystème. A une échelle globale, l'érosion de cette biodiversité menace l'efficacité des services écologiques rendus par la nature (pollinisation, contrôle biologique, qualité et stockage de l'eau, etc...) ;
- Restaurer les continuités entre la prairie centrale et les espaces ouverts relictuels périphériques en cours de fermeture ;
- Favoriser le maintien d'espèces remarquables (Thécla du chêne) et l'accueil de nouvelles espèces potentiellement présentes suite à la mise en place d'une gestion plus active (passereaux et fauvettes paludicoles notamment) ;
- Restaurer des habitats de chasse et les corridors pour le Grand rhinolophe (cf. ouverture, bocage) ;
- Préservation et restauration du bocage ;
- Suite à une première phase de restauration, mettre en valeur ce patrimoine naturel en l'intégrant par exemple aux itinéraires de randonnées passant à côté du site.

L'Orchis mâle



Cette orchidée sauvage fréquente les prairies et les talus de Bretagne. Elle pourrait trouver sur les prairies un site favorable.

PRECONISATIONS DE GESTION :

- Réouverture et restauration des continuités entre milieux ouverts : la priorité sur le site est de freiner, voire stopper l'enfrichement du site et de restaurer les continuités entre milieux ouverts. L'extension des bosquets de saules est régulière et rapide et participe en effet à fractionner les habitats de prairie et mégaphorbiaie et fragilise ainsi l'équilibre écologique du site. Pour ce faire, des bosquets de saules seront retirés. Selon les moyens mobilisables, ces bosquets seront dessouchés (au mieux) ou recépés (à défaut) ;
- Mise en place d'un pâturage : la solution la plus pérenne et la plus efficace pour la gestion du site serait de trouver un petit troupeau de chèvres pouvant y passer quelques semaines par an. Des montons ou des vaches rustiques pourraient également convenir. Outre la difficulté de trouver un exploitant agricole intéressé, il conviendrait également de mettre en place des clôtures (clôtures pour les chèvres plus exigeantes que pour des bovins). Pour se faire, il faudrait prévoir le passage d'un broyeur forestier. L'itinéraire du broyeur correspondra à celui de la clôture et devra par conséquent se rapprocher le plus possible des talus périphériques de sorte à ne pas limiter le pâturage à la zone encore ouverte. La dépose des petits bouts de clôture résiduels présents sur le site est également à prévoir ;
- Restauration du bocage : un bocage ancien ceinture en partie le site. Une grande partie de ce linéaire est constitué de saules, couchés vers l'intérieur de la parcelle, contribuant ainsi fortement à la fermeture progressive du site depuis ses bordures. Le renouvellement à terme de ce bocage, notamment par des chênes en devenir, n'est pas non plus facilité par cet envahissement. Un entretien pluri-annuel du bocage devrait être étudié et programmé. Celui-ci pourra consister à recéper les saules, bouleaux et noisetiers, à sélectionner les chênes et hêtres et à dégager les jeunes plants de chênes. Si besoin des regarnissages pourraient être envisagés ;
- Création d'une mare : une petite mare pourrait être creusée, à la faveur par exemple du dessouchage d'un bosquet de saule à proximité des écoulements d'eau hivernaux. Cette mare aura comme double vocation : l'accueil d'une faune à l'heure actuelle très peu présente sur site (libellules, coléoptères aquatiques, amphibiens...) et d'accompagner la mise en valeur pédagogique du site ;
- La valorisation paysagère et pédagogique du site : le site se situe au débouché du chemin de randonnée du lavoir de Mez Gouez. Cette situation, et le potentiel du site comme accueil de la biodiversité, plaident en faveur d'une valorisation du site pour le public. Les aménagements nécessaires ne peuvent s'envisager que suite à la recherche d'une solution de gestion pastorale (et donc la pose éventuelle d'une clôture) et, au mieux, suite à la réalisation de la phase de restauration (2 années de pâturage, retrait de bosquets de saules, création de la mare). Ce délai permet de plus de tester la praticabilité des cheminements envisagés.

A noter également qu'un chemin creux se trouve en bordure nord du site. Sans doute en limite extérieure, côté zone de remblais. Il est par ailleurs intéressant de suivre l'évolution de ce site de remblais, situé en aval de la zone d'étude. En cas de réhabilitation de cette seconde zone, il serait pertinent de mener une réflexion plus globale à l'échelle de toute la tête de bassin versant.

MOYENS ET OUTILS DISPONIBLES :

- La commune de Perros-Guirec dispose d'un service dédié notamment à la gestion et l'entretien des nombreux sites naturels présents sur le territoire communal, en particulier les sites propriétés du Conservatoire du littoral. Les préconisations et définitions des modalités d'intervention sont notamment le fruit des échanges techniques avec ces agents.

Du matériel spécifique communal est de fait à la disposition de ces missions Espaces naturels : quad, rouleau à fougères, tracteur et matériel de bucheronnage.

- Le Bassin versant « Vallée du Léguer » pilote le Contrat Territorial en faveur des Milieux Aquatiques (CTMA). Dans ce cadre, Lannion-Trégor Communauté, Maître d'ouvrage délégué du Bassin versant "Vallée du Léguer", dispose de matériel mis à disposition des exploitants agricoles engagés dans une démarche de restauration des prairies humides. Ce matériel pourrait également être mis à disposition de la commune de Perros-Guirec. Il s'agit de :

- un broyeur forestier à chaînes : ce broyeur, devant être attelé à un tracteur, permet de broyer des peuplements arbustifs et forestiers pionniers (ajoncs, jeunes saules, ronciers...)
- un treuil thermique : utile pour tirer un arbre coupé afin de le débiter en dehors de la zone marécageuse.

Dans le cadre du CTMA, il est également possible d'inscrire des opérations particulières au sein du programme d'actions.

Au-delà d'interventions par des entreprises, il est également possible de prévoir des chantiers écoles avec des étudiants en BTS « Gestion et Protection de la Nature et Animation ».

Un accompagnement technique est également naturellement possible.



Treuil thermique



Broyeur à chaîne attelé

PISTES DE GESTION 2017-2021 :

Actions prioritaires de restauration à court terme :

Coupe des saules : coupe des principaux bosquets de saules récemment implantés en bordures de la zone prairiale centrale et isolant les lentilles de plus en plus étroites de mégaphorbiaies. Selon le temps disponibles par les agents, cette opération pourrait concerner entre 2 à 10 bosquets par an lors des hivers 2017 à 2019 ;

Roulage des fougères : la parcelle principale de ptéridaie située à l'entrée du site pourrait être roulée régulièrement de sorte à diminuer progressivement la densité des frondes de fougères dans l'optique de l'accueil du public et/ou du pâturage. A réaliser annuellement entre le 15 juin et 15 juillet ;

Mare : création d'une mare au niveau de l'écoulement préférentiel. Repérage de la situation entre janvier et avril 2017 et organisation d'un chantier étudiants à l'automne 2017. Anticipation si possible de la potentialité du site pour l'accueil du public et mise en place d'un pâturage.

Modalités pratiques : intervention des agents communaux avec assistance technique du Bassin versant « Vallée du Léguer » dans marquage des bosquets à cibler prioritairement et l'organisation d'un chantier étudiants pour création de la mare.

La valorisation du bois est envisageable par la commune via la vente aux enchères du bois buche et du broyage des plus petites branches à destination des parterres et talus gérés par le Services Espaces verts.

Actions prioritaires de restauration à moyen terme :

Restauration du bocage : sur l'ensemble des limites du site, reprise du linéaire bocager. Recépage des saules et noisetiers, sélection et élagage des chênes. L'opération est à réaliser entre le 1^{er} octobre et le 15 mars, en une fois ou programmée sur 2-3 ans.

Modalités pratiques : intervention des agents communaux avec assistance technique du Bassin versant « Vallée du Léguer » dans marquage des arbres. La valorisation du bois est envisageable par la commune via la vente aux enchères du bois buche et du broyage des plus petites branches à destinations des parterres et talus gérés par le Service Espaces verts.

Action de pérennisation de la gestion :

Recherche d'une solution de pâturage : suite à une première phase de restauration, réalisation d'un appel à candidature auprès tout d'abord des éleveurs de caprins. En absence de résultats, élargissement de la sollicitation aux éleveurs d'ovins et bovins rustiques.

Dépose de l'ancienne clôture : retrait des petites portions de grillages existants (type grillage à moutons).

Broyage périphérique et pose d'une clôture : suite à la restauration du bocage périphérique, si besoin avant la pose d'une clôture, passage d'un broyeur forestier sur une bande d'environ 3m de sorte à pouvoir poser la nouvelle clôture.

Modalités pratiques : intervention des agents communaux avec assistance technique du Bassin versant « Vallée du Léguer ». Le broyeur forestier de LTC / BVVL peut être mis à disposition de la Commune.

Actions de mise en valeur récréative et pédagogique :

En considérant les résultats de la recherche d'une solution de valorisation pastorale, mais aussi l'évolution du site voisin de la décharge, il est intéressant de mettre en place un cheminement permettant la découverte du site par le Grand public. Selon ces conditions, l'ouverture pourra être libre et permanente ou encadrée et temporaire, dans la cadre par exemple d'animations scolaires.

Panneaux d'information : 1 ou 2 panneaux d'informations permettraient de présenter le patrimoine naturel hébergé par le site (Grand rhinolophe, Thécla du chêne, amphibiens ?...), le rôle des zones humides et des têtes de bassins versants ou encore la gestion mise en place par la commune.

Modalités pratiques : intervention des agents communaux avec assistance technique du Bassin versant « Vallée du Léguer ».

Synthèse des pistes de gestion et valorisation de la zone de Kergadic :



-  Bosquet de saules à recéper/dessoucher
-  Restauration des haies
-  Mare à creuser
-  Mise en place d'un enclos de pâturage
-  Mise en place d'un sentier